

retourner dans leurs foyers pour s'occuper de leurs affaires personnelles plus d'une fois au cours de la session. Ne l'oublions pas. Si nous nous rendons compte que certains députés habitent très loin d'Ottawa et doivent rester à Ottawa pendant une période assez longue, nous verrons qu'il y a lieu de modifier notre attitude à l'égard des séances de la Chambre.

Je ne partage pas tout à fait l'avis du représentant de Rosetown-Biggar selon lequel nous devrions songer à tenir une seule session par année, à une date déterminée. Le premier ministre me permettrait-il de lui dire qu'il devrait songer à la possibilité de commencer la session tard à l'automne, d'ajourner à Noël, puis de reprendre le travail vers la mi-janvier, pour continuer ensuite jusqu'à ce que nous en ayons fini? Ce serait peut-être la meilleure solution. Dans les circonstances extraordinaires que nous traversons présentement, il ne serait pas déraisonnable de la part du Gouvernement de chercher à rattrapper l'arriéré des mesures législatives, en convoquant une session spéciale à cette fin.

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, nous permettez-vous de discuter la déclaration du premier ministre?

Des voix: Non!

M. Fleming: Certaines observations faites sur l'attitude des membres du Parlement par les députés de Rosetown-Biggar et de Peace-River appellent une mise au point.

Une voix: Le député n'est pas encore le chef.

M. l'Orateur: On n'a pas l'habitude de permettre, à semblable étape, un débat à l'occasion d'une déclaration. J'ai permis au chef de l'opposition et aux chefs des deux autres groupes de prendre la parole, mais il n'est pas d'usage de permettre à d'autres députés d'en faire autant.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, il y a peut-être des raisons pour laisser la latitude que vous êtes autorisé à accorder pour permettre la discussion d'un projet qui modifie du tout au tout le programme des travaux de la Chambre, introduit un nouveau concept du temps que les députés affecteront à leur séjour à Ottawa, et peut changer d'une manière générale l'attitude de bien des candidats éventuels aux fonctions de députés, au sujet de la possibilité qu'ils soient séparés de leurs familles et tenus à l'écart de leurs autres occupations pendant la meilleure partie de l'année. Il s'agit d'une déclaration qui dépasse de beaucoup les cadres de toute question touchant au règlement intérieur. Étant donné

son importance et ses répercussions possibles sur la composition future de la Chambre, je crois sincèrement qu'il serait fort à propos que vous exerciez votre discrétion, monsieur l'Orateur, afin de permettre qu'on présente certains avis à l'examen du Gouvernement.

M. l'Orateur: Le difficile, c'est que je dois faire observer le Règlement de la Chambre, et que la Chambre n'est saisie d'aucune motion en ce moment. Il est probable que les honorables députés auront l'occasion de discuter les questions très importantes que le chef de l'opposition a mentionnées, mais ce débat n'est pas admissible présentement. Il ne pourrait être permis que du consentement unanime.

Des voix: Non.

CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ PERMANENT

M. L. D. Tremblay (Dorchester) propose:

La substitution du nom de M. MacDougall à celui de M. Thomson sur la liste des membres du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

La substitution du nom de M. Goode à celui de M. Weaver sur la liste des membres du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

(La motion est adoptée.)

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE—BILL DU SÉNAT

Bill n° 356, intitulé: Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.—M. Decore.

CODE CRIMINEL

MODIFICATION VISANT LES ASSOCIATIONS DE COURSES QUI TIENNENT LE PARI MUTUEL

L'hon. Alphonse Fournier (au nom du ministre de l'Agriculture) propose la 1^{re} lecture du bill n° 357 (émanant du Sénat), tendant à modifier le Code criminel (réunions de courses).

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

QUESTIONS

CANALISATION DU SAINT-LAURENT

M. Courtemanche:

1. A-t-on fait préparer des plans en vue de la canalisation du Saint-Laurent?
2. Dans le cas de l'affirmative, s'agit-il de plans préliminaires ou de plans définitifs?
3. Par quelle compagnie ces plans ont-ils été préparés?
4. Quel a été le coût de ces plans?